

Les dynamiques transfrontalières du commerce illicite d'armes légères et leur impact sur les conflits armés à l'est de la RDC

Daudi Mutayubara Chase



16 mai 2025



Photo de couverture : Kavanagh, Abel, Small arms ammunition, MONUSCO.

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Mundo-madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique
Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – admi@grip.org – www.grip.org
X/Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org) – Facebook : GRIP.1979

Les dynamiques transfrontalières du commerce illicite d'armes légères et leur impact sur les conflits armés à l'est de la RDC

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC) est confrontée à un trafic transfrontalier d'armes légères et de petit calibre (ALPC) qui alimente les conflits armés à l'est du pays. Ce commerce illicite, facilité par la porosité des frontières, la corruption et les complicités internes et externes, implique des acteurs variés : groupes armés, réseaux criminels, éléments des forces étatiques, et parfois des États voisins. Les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sont particulièrement touchées. Des armes y sont souvent échangées contre de l'or ou d'autres ressources stratégiques. Le phénomène est aggravé par le rôle présumé du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi dans l'acheminement des armes via des corridors tels que la Petite et la Grande Barrière (Goma), la rivière Ruzizi, ou encore les lacs Albert et Tanganyika. Cette prolifération renforce la militarisation des groupes armés, accroît les violations des droits humains, et compromet la souveraineté de l'État congolais. L'absence de coordination régionale et l'inaction politique persistent, malgré les dénonciations. Il est donc impérieux de faire appel à une réforme des forces de sécurité, à une coopération régionale renforcée et à des sanctions internationales ciblées pour rompre le cycle de violence entretenu par ce commerce mortifère.

Abstract

The cross-border dynamics of the illicit trade in small arms and their impact on armed conflict in eastern DRC

The Democratic Republic of the Congo (DRC) is faced with cross-border trafficking in small arms and light weapons (SALW), which fuels armed conflicts in the east of the country. This illicit trade, facilitated by porous borders, corruption and internal and external complicity, involves a variety of actors: armed groups, criminal networks, elements of state forces, and sometimes neighbouring states. The provinces of Ituri, North Kivu and South Kivu are particularly affected. Arms are often exchanged for gold or other strategic resources. The phenomenon is exacerbated by the presumed role of Rwanda, Uganda and Burundi in the routing of weapons via corridors such as the Petite and Grande Barrière (Goma), the Ruzizi River, and Lakes Albert and Tanganyika. This proliferation reinforces the militarization of armed groups, increases human rights violations, and compromises the sovereignty of the Congolese state. The lack of regional coordination and political inaction persists, despite denunciations. It is therefore imperative to call for reform of the security forces, strengthened regional cooperation and targeted international sanctions to break the cycle of violence.

L'auteur

Daudi Mutayubara Chase est Magistrat civil du Ministère public et spécialiste en sécurité intérieure. Il est également chercheur associé au Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité (GRIP/Bruxelles) et *doctorant* en criminologie. Diplômé de l'École de criminologie de l'Université de Lubumbashi, il a mené des enquêtes sur la perception communautaire de la sécurité dans trois provinces de la RDC (Kinshasa, Kongo-Central et Ituri) en tant que consultant pour le compte de la Commission nationale de contrôle des ALPC et de réduction de la violence armée, structure technique du ministère de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières. Ses recherches couvrent également les politiques publiques de sécurité et le droit électoral.

Pour citer cette publication

Daudi MUTAYUBARA CHASE, « Les dynamiques transfrontalières du commerce illicite d'armes légères et leur impact sur les conflits armés à l'est de la RDC », *Note d'Analyse du GRIP*, 16 mai 2025.

Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) se trouve au cœur de dynamiques transfrontalières complexes qui favorisent le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC). Avec ses neuf pays voisins¹ et plus de 10 000 km de frontières², dont une grande partie est difficile à contrôler, la RDC est un territoire propice aux flux clandestins d'armes, exacerbant les conflits armés qui sévissent particulièrement à l'est du pays. Ce commerce illicite alimente un cycle de violence où des groupes armés, des réseaux criminels transnationaux et parfois même certains acteurs étatiques exploitent les failles de gouvernance et les tensions ethniques pour assurer un approvisionnement continu en armements.

Le trafic d'armes implique donc des acteurs étatiques et non étatiques et entretient ainsi un cycle perpétuel de violence et d'instabilité. Dans certaines régions comme l'Ituri et le Nord-Kivu, des armes sont échangées contre des ressources naturelles, exacerbant davantage les conflits. L'instabilité persistante dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu trouve une de ses sources dans ces trafics transfrontaliers.

Selon le Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC, la porosité des frontières facilite non seulement le trafic d'armes, mais aussi celui des ressources stratégiques comme l'or, servant souvent de monnaie d'échange pour l'acquisition d'armements. En janvier 2024, lors d'une mission à Mahagi (Ituri), les experts ont constaté que cette localité était un point de passage clé pour l'or de contrebande en provenance de Bunia et à destination de l'Ouganda³. Selon les services de sécurité congolais, des centaines d'itinéraires échappent à tout contrôle, permettant aux trafiquants de contourner les dispositifs étatiques. De nombreuses sources confirment que ces itinéraires sont également empruntés pour le commerce illicite d'armes, favorisant ainsi la perpétuation des conflits armés⁴.

Cette réalité a été corroborée par une étude du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) sur la prolifération des armes légères en RDC, qui a mis en lumière, en 2009, les circuits clandestins d'approvisionnement en armements. Des armes transitent notamment par le lac Albert depuis l'Ouganda, tandis qu'un marché aux armes existerait à la frontière soudanaise. L'armée ougandaise (UPDF⁵) est soupçonnée d'être directement impliquée, échangeant parfois des armes contre de l'or ou d'autres ressources précieuses. En outre, certains éléments des FARDC et de la PNC

¹ Voir la carte de la page 2.

² Bonobosworld, « [La République Démocratique du Congo](#) », consulté le 27 mars 2025.

³ Conseil de sécurité, « [Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo](#) », [S/2024/432](#), 4 juin 2024, §209, p. 46.

⁴ *Idem*, §210.

⁵ Uganda People's Defence Forces, soit Force de défense du peuple ougandais en français.

sont accusés d'alimenter ces trafics en vendant des armes tant aux groupes armés qu'aux réseaux criminels⁶.

Carte 1. La RDC et ses neuf pays frontaliers



Source : GRIP, Daudi Mutayubara Chase, 2025.

Ainsi, au-delà d'un simple phénomène de contrebande, le commerce illicite des ALPC à l'est de la RDC est un enjeu majeur de sécurité régionale, influencé par des rivalités géopolitiques, des intérêts économiques et des failles institutionnelles. Il contribue à l'enracinement des groupes armés et complique toute tentative de stabilisation durable. Comprendre les mécanismes et les corridors stratégiques de ce trafic est essentiel pour proposer des stratégies de lutte adaptées et renforcer la coopération régionale en

⁶ BERGHEZAN Georges, ZEEBROEK Xavier et al., *Etude sur la prolifération des armes légères en République démocratique du Congo*, GRIP-BICC, Bruxelles, juin 2010, p. 100.

matière de contrôle des armes. Cette étude se propose donc d'analyser les dynamiques transfrontalières du commerce illicite des ALPC et leur impact sur les conflits armés à l'est de la RDC, afin de dégager des pistes de solutions viables pour limiter l'ampleur de ce fléau.

Du point de vue méthodologique, l'auteur étant basé à Kinshasa, cette étude repose sur une méthodologie adaptée aux contraintes géographiques, combinant analyse documentaire, entretiens ciblés et enquêtes à distance.

La technique documentaire a permis d'exploiter des publications spécialisées sur le commerce illicite des armes légères et ses dynamiques transfrontalières. Par ailleurs, la technique d'interview a facilité l'échange avec plusieurs des acteurs-clés maîtrisant le sujet, notamment des agents de la Direction générale de migration (DGM), des experts de la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée (CNC-ALPC) ayant travaillé dans les provinces frontalières, ainsi que des membres de la société civile, qui ont fourni des données qualitatives sur l'impact du trafic d'armes sur les communautés locales.

Enfin, l'échantillonnage en boule de neige dit « *échantillonnage en chaîne ou d'échantillonnage en réseau* »⁷ a également été utilisé. Cette méthode a pour objectif d'« *identifier des bons cas grâce à des personnes qui connaissent d'autres personnes connaissant des cas riches en information* »⁸. Cette technique a permis, grâce aux recommandations des premiers informateurs de la CNC-ALPC, d'élargir notre réseau de contacts afin d'identifier ceux qui détiennent des informations sur le commerce illicite d'armes légères à l'est de la RDC. Cette technique s'est avérée essentielle pour accéder à des répondants souvent méfiants en raison de la sensibilité du sujet. Elle a grandement facilité la collecte de données fiables pour notre interview.

Pour pallier l'éloignement géographique, la collecte des données s'est aussi appuyée sur des enquêtes en ligne⁹ et par messagerie instantanée¹⁰. Cela a permis d'obtenir des témoignages directs d'informateurs situés aux frontières de la RDC et des pays voisins. Les croisements méthodologiques ont opéré une triangulation renforçant la fiabilité et la pertinence des données recueillies.

⁷ DE ABREU Gilberto, « [L'échantillonnage boule de neige : dévoiler les secrets d'un outil de recherche puissant](#) », 27 juillet 2023.

⁸ MILES Mt. B. et HUBERMAN A. M., *Analyse des données qualitatives*, 2^{ème} édition, Bruxelles, De Boeck Supérieur s.a, 2003, p. 60.

⁹ BEAUD Stéphane et WEB Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, 4^{ème} édition, Paris, La Découverte, 2010, p. 109.

¹⁰ *Idem*, p. 111.

1. Les dynamiques des flux transfrontaliers d'armes légères dans la région des Grands Lacs

L'insécurité persistante à l'est de la RDC est en grande partie alimentée par un trafic d'armes légères qui s'appuie sur des réseaux transfrontaliers bien rodés. L'absence de contrôle strict aux frontières, la complicité de certains acteurs, étatiques ou non, et la porosité des frontières facilitent l'acheminement clandestin de ces armes vers des groupes armés. À l'heure où la RDC fait face à une agression avérée du Rwanda¹¹, il est essentiel de souligner que ce trafic ne se limite pas à un seul pays : parmi les neuf États frontaliers¹² de la RDC, certains jouent, volontairement ou non, un rôle dans cette dynamique criminelle.

Deux des principaux points de passage sont la Petite et la Grande Barrière à Goma, où les armes transitent discrètement entre le Rwanda et la RDC¹³. La rivière Ruzizi, entre le Burundi et la RDC, constitue un autre point névralgique, où les flux illicites se confondent avec les échanges commerciaux transfrontaliers¹⁴. Ces corridors sont facilités par la faiblesse institutionnelle et la corruption, rendant toute tentative de contrôle aléatoire et inefficace.

Pour mieux cerner l'ampleur du phénomène, un agent de la CNC-ALPC témoigne sous couvert d'anonymat :

« À l'heure où la RDC est agressée par le Rwanda, nous devons être lucides : ce ne sont pas seulement les groupes armés qui s'approvisionnent en armes, mais un réseau bien plus vaste qui implique les neuf pays frontaliers. Le Rwanda, via la Grande et la Petite Barrière de Goma, reste le principal point d'entrée, où les armes sont souvent dissimulées dans des cargaisons légales. Mais il n'est pas seul. Au Burundi, la rivière Ruzizi est un axe stratégique où des armes circulent sous le couvert des échanges commerciaux transfrontaliers. L'Ouganda, notamment par Bunia et Mahagi, sert aussi de plaque tournante. Ce sont des circuits bien établis, qui exploitent la corruption des services frontaliers et les failles institutionnelles pour inonder l'est de la RDC d'armes de guerre. Tant que ces canaux resteront actifs, la pacification de la région restera une illusion. »

¹¹ « [L'agression de la RDC par le Rwanda au cœur des échanges entre Felix Tshisekedi et André Flahaut](#) », *Radio Okapi*, 23 juin 2024.

¹² Voir la carte.

¹³ Entretien avec deux responsables de la CNC-ALPC dans leurs bureaux respectifs, le 10 mars 2025.

¹⁴ NTIBARIKURE Jacques Ntibarikure, [Trafics d'armes. Enquête dans la plaine de la ruzizi \(RDC-BURUNDI\)](#), Rapport du GRIP, 1 avril 2006, p. 26.

Ce constat est partagé par un agent de la DGM, en poste à la frontière de Kasumbalesa avec la Zambie, dans la province du Haut-Katanga, particulièrement vulnérable :

« Sur le terrain, ici à Kasumbalesa, nous faisons face à un défi colossal. Les armes ne transitent pas seulement par les postes frontaliers officiels comme ceux de Goma ou Bukavu, mais aussi par une multitude de routes informelles, parfois connues, mais impossibles à contrôler en raison du manque de moyens. Certains voyageurs dissimulent des armes dans des cargaisons de produits licites, et les complicités internes ne font qu'aggraver la situation. Nous avons besoin d'une coopération régionale plus ferme et de moyens logistiques adaptés. Sans cela, la RDC restera une passoire où les armes circulent librement au détriment de la sécurité nationale. »

Ces témoignages soulignent une réalité préoccupante : volontairement ou par négligence, certains États voisins de la RDC permettent aux groupes armés de se ravitailler en toute impunité. C'est notamment le cas de la frontière entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo, qui constitue un corridor privilégié pour le trafic d'armes et de ressources stratégiques, facilitant et encourageant ainsi l'alimentation des groupes armés opérant sur le territoire congolais.

Selon le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC, ce phénomène ne se limite pas aux armes, mais s'étend également aux ressources naturelles, dont l'or, qui finance et encourage directement l'insécurité dans l'est du pays. Le rapport souligne que

« d'après plusieurs sources, la plupart des acteurs du secteur de l'or basés à Kampala achetaient sciemment de l'or de contrebande en provenance de la République démocratique du Congo. Selon le groupe d'experts, la société Metal Testing and Smelting Co. Ltd. et ses directeurs achetaient régulièrement de l'or extrait en République démocratique du Congo¹⁵. »

Ce constat met en évidence la porosité des frontières et la complicité, active ou passive, de certains acteurs étatiques et privés dans la perpétuation du cycle de violence en RDC.

Le trafic d'armes légères à destination des groupes armés opérant en RDC ne se limite d'ailleurs pas aux corridors transfrontaliers. En réalité, l'origine principale de ce commerce illicite se trouve être les forces gouvernementales, en premier lieu les Forces armées de la RDC (FARDC), dont les arsenaux constituent une source d'approvisionnement majeure pour les groupes armés. Le détournement des armes

¹⁵ Conseil de sécurité, op.cit., § 211-213, p. 46.

étatiques vers ces groupes est l'une des sources de trafic illicite des ALPC¹⁶. « Les armes peuvent ensuite faire l'objet d'un trafic transfrontalier »¹⁷.

En outre, les routes stratégiques, qu'elles soient terrestres ou fluviales, offrent aux trafiquants des passages privilégiés facilitant l'entrée d'armes depuis le Rwanda et d'autres pays de la région. L'implication de Kigali dans la circulation illicite d'armes légères a été dénoncée à plusieurs reprises. À Kinshasa, lors d'une réunion des pays membres du Centre régional de contrôle des armes légères (RECSA), cette problématique a été mise en avant. Peter Kazadi, alors Vice-Premier ministre de l'Intérieur, déclarait à cette occasion :

« Je déplore le fait que le Rwanda voisin continue à fournir des armes au M23 et qu'il soit à la base de la circulation des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, malgré la lutte que mène l'organisation des pays membres du Centre régional de contrôle des armes légères et de petit calibre (RECSA) contre ce fléau¹⁸. »

Les itinéraires du trafic d'armes en RDC suivent des schémas bien connus. Toutefois, le trafic ne se limite pas aux routes : les voies fluviales, notamment le lac Albert et le lac Tanganyika, constituent des corridors clés pour l'acheminement clandestin d'armes¹⁹. Des embarcations non immatriculées y assurent discrètement le transport de cargaisons illicites, compliquant davantage les efforts de surveillance et de contrôle.

Cette réalité est aggravée par trois facteurs majeurs :

- La corruption au sein des forces de sécurité frontalières, police des frontières et Défense nationale, favorise le trafic d'armes en échange de pots-de-vin. Cette complicité, combinée à la porosité des frontières, a transformé ces zones en corridors privilégiés pour une criminalité transfrontalière organisée impliquant les pays voisins de la RDC²⁰.
- Les routes informelles, qui échappent à tout contrôle officiel et offrent aux trafiquants des itinéraires alternatifs inaccessibles aux forces de l'ordre.
- Le manque de coordination régionale, empêchant une surveillance efficace des flux transfrontaliers et laissant chaque État gérer le problème de manière isolée.

¹⁶ République Démocratique du Congo, Ministère de l'Intérieur et Sécurité, Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de Réduction de la Violence Armée, « [Plan d'action national de contrôle et de gestion des armes légères et de petit calibre en RDC 2018 – 2022](#) », Kinshasa, mars 2018, p. 42, consulté le 30 mars 2025.

¹⁷ ONUDC, *Trafic illicite d'armes à feu. Aborder l'aspect pénal du détournement*, Vienne, 2024, p. 26.

¹⁸ ACP, « [Grands-Lacs : le rôle du Rwanda dans la circulation illicite d'armes légères dénoncé](#) », 25 juin 2023.

¹⁹ BERGHEZAN Georges, ZEEBROEK Xavier et al., *op.cit.*

²⁰ « [Les défis et les enjeux du contrôle des armes légères et des processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration/Réinsertion en République Démocratique du Congo](#) », *African Security Sector Network*, juin 2021, pp. 30–31.

Jeff, membre de la société civile basé dans le Haut-Katanga, engagé dans la dénonciation de ces flux illicites, témoigne de l'impact de cette situation sur la sécurité en RDC :

« Ces corridors sont une véritable plaie pour la stabilité du pays. Tant que les groupes armés pourront se ravitailler sans difficulté, toute tentative de pacification restera vaine. Nos autorités sont conscientes de cette réalité, mais l'inaction persiste. Pire encore, certains États voisins ferment les yeux, voire participent indirectement à ce commerce macabre, car cette instabilité leur profite. Nous dénonçons fermement cette hypocrisie. La communauté internationale doit cesser d'être complaisante et prendre ses responsabilités face à ce qui se passe dans la région des Grands Lacs. »

Face à ce constat alarmant, un officier des FARDC, en première ligne de la lutte contre ce trafic, partage la difficulté du combat :

« Nos forces ont intensifié les opérations dans plusieurs zones stratégiques, notamment aux frontières avec l'Ouganda et le Rwanda. Mais la réalité est que ces armes entrent par des dizaines de points de passage illégaux, parfois sous le couvert de simples échanges commerciaux. Nous faisons face à des réseaux bien organisés, qui disposent de moyens financiers considérables et de complicités locales. Nos effectifs sont souvent insuffisants pour couvrir toutes ces zones sensibles, et nous manquons de technologies adaptées pour surveiller efficacement ces itinéraires clandestins. Si la complicité internationale et régionale persiste, ce combat restera un défi permanent. »

Ce double témoignage met en lumière une évidence : le trafic d'armes à travers les corridors transfrontaliers de la RDC ne pourra être endigué sans une coopération régionale accrue et une volonté politique forte, aussi bien au niveau national qu'au niveau international. La lutte contre ce fléau dépasse les seules capacités des forces de sécurité de RDC et exige une réponse collective, ferme et coordonnée.

2. Les acteurs impliqués dans le commerce illicite d'armes légères

Le commerce illicite d'armes légères dans la région des Grands Lacs repose sur des réseaux complexes et interdépendants impliquant des acteurs locaux, régionaux et internationaux. Ces acteurs se répartissent en plusieurs catégories : les groupes armés, les réseaux criminels, les complicités locales et régionales, ainsi que certains pays voisins facilitant ce commerce.

2.1. Les groupes armés : moteurs du commerce illicite

Les groupes armés actifs en RDC, comme la CODECO en Ituri²¹, les ADF, affiliés à *État islamique*, le M23 pro-rwandais, et divers mouvements Mai-Mai dans les deux Kivu et d'autres provinces orientales, sont les premiers bénéficiaires de ce trafic. Leur survie dépend d'un accès régulier aux armes légères, essentielles pour contrôler les territoires, exploiter les ressources naturelles et perpétuer leur influence.

Ces groupes armés s'approvisionnent en armes par divers canaux, exploitant non seulement les failles internes du système de gestion des stocks d'armements officiels, mais aussi les opportunités offertes par la porosité des frontières avec les pays voisins. Selon l'*African Security Sector Network*, cette porosité facilite non seulement le commerce illicite des minerais, mais aussi l'acquisition d'armes à partir des États limitrophes de la RDC. Cette situation est exacerbée par l'absence de contrôle effectif aux frontières, due parfois à la complicité de certains agents de la police des frontières, de la douane et de la Défense nationale. Ainsi, le manque de surveillance aux points de passage stratégiques a favorisé l'émergence d'une criminalité transfrontalière organisée, alimentant le cycle de violence dans la région²².

Par ailleurs, l'adhésion de certains groupes Wazalendo à la coalition rebelle AFC-M23²³ illustre une autre dynamique préoccupante : ceux qui ont été armés par l'État congolais rejoignent ces groupes armés avec les équipements fournis par le gouvernement, alimentant ainsi indirectement l'arsenal des forces rebelles contre lesquelles ils étaient initialement censés lutter.

²¹ BERGHEZAN Georges et CHOBBER Adolphe Agenonga, *La Codeco, au cœur de l'insécurité en Ituri*, Rapport du GRIP, 2 juin 2021, p. 13.

²² African Security Sector Network, op. cit., p. 30–31.

²³ La rédaction francophone de la DW, « [RDC : crise de confiance envers les groupes wazalendo](#) », *Deutsche Welle*, 13 mars 2025.

2.2. Les réseaux criminels : facilitateurs du trafic

Les réseaux criminels transnationaux jouent un rôle central dans l'acheminement des armes illicites vers la RDC. Exploitant des corridors transfrontaliers et les failles des systèmes de contrôle, ces réseaux assurent la logistique du trafic d'armes, facilitant leur entrée sur le territoire congolais depuis l'Afrique de l'Est et d'autres régions du monde.

Le Corridor Nord, en particulier, constitue un axe stratégique dans cette dynamique. Cette route commerciale multimodale relie les pays enclavés de la région des Grands Lacs au port maritime de Mombasa, au Kenya. L'Accord de Transit et de Transport du Corridor Nord (ATTCN), signé en 1985 et révisé en 2007, vise à faciliter le commerce interétatique et de transit entre les États membres du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC. Le Soudan du Sud a rejoint cet accord en 2012²⁴.

Toutefois, au-delà du commerce légal, le corridor provenant du port de Mombasa constitue une voie privilégiée pour les réseaux criminels spécialisés dans le trafic d'armes. Ce port stratégique de l'océan Indien est devenu un point d'entrée clé pour des cargaisons illicites destinées à alimenter les groupes armés opérant en RDC. Une fois débarquées, ces armes suivent des circuits clandestins bien établis, traversant la Tanzanie et l'Ouganda avant d'atteindre l'est du Congo, où elles contribuent à la perpétuation des conflits armés.

L'implication du port de Mombasa dans le commerce illicite d'armes et de substances prohibées est corroborée par plusieurs faits marquants. Par exemple, la société norvégienne *Hoegh Autoliners*, propriétaire du navire *Hoegh Transporter*, a révélé, en septembre 2016, que des armes et de la drogue avaient été dissimulées dans une cargaison de véhicules destinés à la Mission des Nations Unies en RDC. Cette cargaison a été interceptée par la police kenyane alors que le navire venait d'amarrer au port de Mombasa, mettant en évidence l'efficacité des services kenyans face aux trafics criminels²⁵.

2.3. Complicités locales et régionales dans le trafic illicite transfrontalier d'armes

Le commerce illicite transfrontalier d'armes en RDC ne pourrait prospérer sans des complicités internes au sein des institutions congolaises. Des réseaux bien établis, impliquant des acteurs issus des forces de sécurité et d'autres structures étatiques, participent directement ou indirectement à l'alimentation des groupes armés.

Le Groupe d'experts des Nations unies a souligné cette réalité en rapportant qu'« *un cas de trafic de munitions entre certains membres des FARDC et des membres de l'Institut*

²⁴ « [Rapport sur l'inventaire de la base des émissions du port de Mombasa](#) », *Autorité de Coordination de Transit et de Transport du Corridor Nord*, Juin 2017, p. 1.

²⁵ Burundi forum (avec Reuters), « [Armes et drogues découverts dans un bateau à destination de la RDC, affrété par la Monusco](#) », *Burundi-forum.org*, 24 septembre 2016.

congolais pour la conservation de la nature (ICCN) a révélé une mauvaise gestion des stocks et un risque de détournement au profit de groupes armés²⁶ ». Ce constat met en évidence des défaillances structurelles dans la gestion des stocks d'armes et de munitions, ouvrant ainsi la voie à des détournements qui facilitent l'approvisionnement des forces irrégulières.

Ces complicités internes ne se limitent pas à l'espace national. Elles s'étendent à des réseaux transfrontaliers, où des armes issues des stocks congolais se retrouvent entre les mains de groupes armés opérant aussi bien en RDC que dans les pays voisins, en particulier la République centrafricaine²⁷. L'implication de certains éléments des FARDC dans ces circuits illicites aggrave l'insécurité en permettant non seulement le renforcement des groupes armés nationaux et étrangers, mais aussi en affaiblissant les institutions de l'État congolais. Ce phénomène compromet les efforts de stabilisation et alimente la persistance des conflits dans la région.

3. Impact du trafic illicite transfrontalier d'armes sur les conflits armés à l'est de la RDC

Le trafic illicite transfrontalier d'armes est un facteur déterminant dans la perpétuation des conflits armés à l'est de la RDC. Il impacte négativement la stabilité régionale d'au moins six manières.

3.1. Prolongation et intensification des conflits armés

Le trafic illicite transfrontalier d'armes permet aux groupes armés opérant à l'est de la RDC de se réarmer continuellement, rendant les conflits plus longs et plus meurtriers. Les armes légères introduites illégalement permettent aux milices et rebelles de maintenir leur capacité offensive contre les forces gouvernementales et les populations civiles. L'accessibilité à ces armes réduit les incitations à la négociation et à la démobilisation, contribuant ainsi à la persistance des violences.

3.2. Militarisation des groupes armés et terrorisme transfrontalier

L'acheminement clandestin d'armes à travers les frontières favorise la militarisation des groupes armés et leur transformation en entités criminelles transnationales. Ces groupes développent des réseaux avec des trafiquants internationaux, des acteurs étatiques et des entreprises illégales opérant dans l'extraction minière et le commerce des ressources naturelles. Cette dynamique alimente également des actes de

²⁶ Conseil de sécurité, [Rapport du groupe d'experts des Nations-Unies, S/2021/560](#), 10 juin 2021, p. 2.

²⁷ Conseil de sécurité, [Bilan à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2339 \(2017\) du Conseil de sécurité, S/2017/639](#), 26 juillet 2017, pp. 23-24.

terrorisme, notamment à travers l'implication de groupes extrémistes qui profitent de cette instabilité pour s'implanter durablement dans la région.

3.3. Aggravation des violations des droits humains

L'augmentation de la disponibilité des armes illégales est directement corrélée à l'accroissement des crimes de guerre et des violations des droits humains. Les massacres de civils, les enlèvements et les violences sexuelles sont facilités par cette prolifération, comme de nombreuses attaques contre des villages et des camps de réfugiés, ce qui accentue les déplacements massifs de populations et la crise humanitaire persistante.

3.4. Affaiblissement des institutions de l'État et insécurité généralisée

L'impuissance des forces de sécurité congolaises à endiguer le flux d'armes illégales nuit à la souveraineté de l'État et à la consolidation de ses institutions. Les failles dans le contrôle des frontières, souvent liées à la corruption et au manque de moyens logistiques, permettent aux trafiquants d'opérer en toute impunité. Cette faiblesse structurelle renforce le sentiment d'impunité des groupes armés et perpétue une insécurité généralisée, empêchant le développement économique et social de la région.

3.5. Lien avec l'exploitation illégale des ressources naturelles

Le trafic d'armes et l'exploitation illégale des ressources naturelles sont intrinsèquement liés. Les groupes armés utilisent les armes obtenues illégalement pour contrôler les mines d'or, de coltan et d'autres minerais stratégiques. Ces ressources financent ensuite l'achat de nouvelles armes, créant ainsi un cercle vicieux où la guerre devient une entreprise lucrative pour certains acteurs, y compris des entreprises et des États étrangers complices de ce commerce illicite.

3.6. Défis pour la paix et la stabilité régionale

Le caractère transfrontalier de ce trafic complique les efforts de stabilisation et de désarmement dans la région. Les armes circulent via des pays voisins tels que le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et le Soudan du Sud, avant d'être acheminées vers les groupes armés en RDC. L'absence de coordination efficace entre ces pays et la faiblesse des contrôles douaniers favorisent cette circulation illégale, rendant inefficaces les mesures internationales de contrôle des armements.

Conclusion et recommandations

La persistance du commerce illicite transfrontalier d'ALPC à l'est de la RDC est le résultat d'une double responsabilité : celle des autorités congolaises, dont certaines composantes des forces armées facilitent ce trafic, et celle de certains États voisins à l'instar du Rwanda qui, par intérêt géopolitique ou économique, alimentent la perpétuation des conflits armés. En dépit des dénonciations et des engagements internationaux, la porosité des frontières, la corruption et le manque de volonté politique maintiennent un cycle de violence qui hypothèque durablement la stabilité régionale.

Face à ce constat alarmant, il est impératif que la RDC et ses partenaires adoptent des mesures concrètes pour enrayer cette menace. Dans cette optique, les recommandations suivantes s'imposent :

1. Renforcement des contrôles aux frontières et assainissement des forces de sécurité : Il est crucial de moderniser les infrastructures de surveillance, d'accroître les capacités logistiques des forces de l'ordre et de purger les services de sécurité de toute forme de corruption qui favorise le trafic d'armes. La lutte contre l'impunité des trafiquants est essentielle, comme en témoigne le cas de Gabriel Amisi Kumba, surnommé "Tango Fort". Ce dernier, fournisseur d'armes à plusieurs groupes armés, dont le M23²⁸, a orchestré de nombreux massacres. Malgré les sanctions internationales²⁹ qui pèsent sur lui, il continue d'exercer ses fonctions et a même été promu³⁰, illustrant ainsi l'urgence d'une réforme en profondeur.
2. Coopération régionale renforcée et sanctions ciblées : La RDC doit intensifier ses efforts diplomatiques pour obtenir une coopération efficace avec les États voisins et exiger des sanctions internationales contre les acteurs étatiques ou privés impliqués dans ce commerce criminel.
3. Implication de la communauté internationale dans la lutte contre les réseaux criminels : il est essentiel que les organisations internationales, en particulier les Nations unies et l'Union africaine, exercent une pression accrue sur les États complices et mettent en place des mécanismes de contrôle plus rigoureux sur le commerce des armes légères.

²⁸ « [RDC : les Fonus exigent l'arrestation du général Amisi Kumba, chef des forces terrestres suspendu](#) », *Radio Okapi*, 25 novembre 2012.

²⁹ « [RD Congo : Les États-Unis sanctionnent 2 généraux](#) », *RFI*, 28 septembre 2016.

³⁰ MFUMU Marcelo, « [RDC : le général Gabriel Amisi Kumba à Kolwezi pour un contrôle physique de l'effectif des FARDC](#) », *7sur7.cd*, 1 novembre 2023.

Ainsi, l'impact du trafic illicite transfrontalier d'armes sur les conflits armés à l'est de la RDC est indéniable et multifacettes. Il contribue à la prolongation des guerres, à la militarisation des groupes armés, à l'aggravation des violations des droits humains et à l'effondrement des institutions étatiques. Seule une approche globale, combinant fermeté, transparence et coopération, permettra d'assécher les flux d'armes qui alimentent les conflits armés en RDC et de mettre un terme à l'insécurité qui ravage l'est du pays.



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur www.grip.org.

Devenez donateur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 - BIC/SWIFT : BPO TBE B1

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Avenue des arts, 7-8
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : +32 (0) 473 982 820
Site Internet : www.grip.org